



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2022 / 013**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois janvier, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 janvier 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Sophie DUFIT, Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Jocelyne PION, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Silvia LARRANDART, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM, Bernard CLEMENT.

Absents représentés : Gaëlle BENOIT, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT

Nomenclature @ACTES : Commande Publique / Délégations de services publiques

FINANCES

**PRESENTATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'ANNEE 2021**

- La commune de Tonnerre est membre du Syndicat d'Eau du Tonnerrois et lui a transféré sa compétence en matière d'eau potable et assainissement ;
- Vu l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif ;
- Vu l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°49-2022 en date du 18/10/2022 du Syndicat des Eaux du Tonnerrois adoptant les rapports sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif 2021 ;

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2021, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre